

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1899.

Premier feuillet de Pétitions.

M. le Baron **Orban de Xivry**, 1^{er} *Rapporteur*.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
---------------------	--

- | | | |
|----|-------|---|
| 1. | 1023. | Par pétition datée de Houdeng-Aimeries, des gardes champêtres du canton de La Louvière sollicitent la bienveillante intervention du Sénat pour que la Législature daigne examiner et admettre, dans ce qu'elles ont de juste, de fondé, les diverses demandes formulées en faveur de l'amélioration de la position des gardes champêtres du royaume, et de la création par l'État d'une caisse de pension pour eux, leurs veuves et orphelins.
Même demande de gardes champêtres du canton de Rœulx. |
|----|-------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

- | | | |
|----|----------|--|
| 2. | 1023bis. | Des fonctionnaires de la police du Tournaisis demandent l'institution d'une caisse générale de retraite pour tous les agents de la police indistinctement. |
|----|----------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

Pour faire disparaître tout doute quant à la légalité de cette association, ce Conseil estime qu'il y a intérêt à ce que les Chambres se prononcent, à l'occasion de la discussion du Projet de Loi relatif aux exploitations intercommunales des chemins de fer vicinaux, sur la légalité des associations entre communes ayant pour objet l'exploitation de l'assurance facultative contre l'incendie, sous forme de société coopérative ou anonyme, et sous les conditions d'autorisation par les autorités supérieures, pour chaque cas particulier, qu'il plaira au Pouvoir législatif d'imposer.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

6. 1008. Le Conseil communal de Gilly demande aux Chambres législatives qu'elles veuillent bien, par une addition à la Loi autorisant les communes à s'associer pour l'exploitation des chemins de fer vicinaux, étendre cette faculté à l'exploitation de l'assurance contre l'incendie.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

7. 1023. Les président et secrétaire de la Fédération des commissaires et officiers de police judiciaire du royaume sollicitent la bienveillante intervention du Sénat pour que la Législature daigne examiner et admettre les diverses demandes formulées en faveur de l'amélioration de leur position et de la création, par l'Etat, d'une caisse de pension pour eux, leurs veuves ou orphelins.
- Les pétitionnaires joignent à leur requête des extraits d'un Mémoire présenté aux membres de la Législature à la suite d'une pétition qui leur a été adressée en 1882. Depuis cette époque, disent-ils, la position des commissaires et officiers de police n'a pas changé et tous les faits exposés dans ce Mémoire sont encore parfaitement en situation aujourd'hui.

Numéros
Numéros du registre des
d'ordre. pétitions.

Même demande de fonctionnaires de la police du canton de Châtelet.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Justice et à
M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.*

8. 1027. Les président et secrétaire du Conseil général de la Fédération des secrétaires communaux de Belgique demandent à la Législature, au nom de cette Fédération, de modifier la loi du 30 mars 1861, en fixant notamment à $1/45$ ou tout au moins à $1/50$ le taux par année de service du montant des pensions, et de prier le Gouvernement de compléter les statuts de la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux en admettant à siéger, au Conseil d'administration de la caisse, un secrétaire communal par province et qui serait élu par ses collègues réunis au chef-lieu.

Les pétitionnaires joignent à leur requête 2 brochures relatives à la question soulevée et émettent le vœu que de nouvelles instructions soient adressées aux communes traçant des règles équitables et conformes à l'esprit bienveillant qui a guidé les législateurs de 1836 et 1894, pour l'application des articles 93, 141 et 143 de la loi communale.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics, en vue de presser la solution de cette question.

M. Van Ockerhout, 3^e Rapporteur.

9. 1034. Le Conseil provincial du Brabant émet le vœu de voir l'État belge favoriser ou réaliser sans retard la construction d'une ligne internationale de Bruxelles à Mayence, pour ce qui concerne au moins la partie de cette voie ferrée sise sur le territoire de cette province.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics et à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Numéros du registre des
d'ordre. Numéros des
pétitions.

13. 1019. Les membres du comité de « Sint-Jans-Pensioenkring », à Rollegem-Cappelle, exposent certaines modifications qu'ils voudraient voir apporter au règlement de la Caisse générale d'épargne et de retraite.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

14. 1026. Des employés inférieurs du service actif des douanes du contrôle de Visé demandent qu'il soit mis fin à la situation désavantageuse créée aux anciens préposés qui, pour avoir droit au premier chevron, devraient, aux termes de la circulaire du 23 août 1897, compter non pas 20 ans — comme c'est le cas pour les employés nommés sous le régime actuel — mais 23 ou 24 ans de service actif.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

15. 1032. Au nom des héritiers Waroux-Fraikin, le sieur Waroux, Joseph, à Liège, expose : 1° que feu son père, commis aux écritures, à l'administration des douanes, frappé d'apoplexie et de paralysie, a été pensionné d'office après plus de 34 années de service ;
2° Que l'état de son père n'a fait qu'empirer jusqu'à sa mort et a exigé des soins très onéreux ;
3° Que sa mère a succombé 40 jours après son mari, ne bénéficiant que pendant un mois de la pension de 1,055 francs qui lui avait été allouée.
Pour combler le passif d'un millier de francs occasionné par les frais de maladie et de funérailles, le pétitionnaire demande que, eu égard à cette situation spéciale et à titre de compensation, il leur soit accordé une partie du capital versé par son père à la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances.

CONCLUSIONS DU RAPPORT

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics, en recommandant cette requête à toute sa bienveillance.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

16. 1037. Les sieurs Decoster et Mahieu, respectivement président et secrétaire de la Société coopérative *le Progrès*, à Chénée, font part au Sénat que cette association proteste à l'unanimité contre toute mesure ayant pour objet d'aggraver la situation de la coopération par de nouvelles combinaisons d'impôts fictifs et émet le vœu de voir supprimer les impôts de consommation et rapporter la loi de 1891 concernant l'exception fiscale à l'égard des coopératives d'alimentation.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

17. 1038. Par pétition datée de Hamme, des cultivateurs riverains de la nouvelle digue à « Dry Goten » (travaux pour le redressement de l'Escaut), prient le Sénat d'appuyer la requête qu'ils ont adressée à M. le Ministre des Travaux publics tendant à obtenir des indemnités pour compenser les dommages que ces travaux ont occasionnés à leurs terres.

Les pétitionnaires demandent que le Gouvernement fasse évaluer sans retard les dégâts qui ont été commis.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

M. Crousse, 5^{me} Rapporteur.

18. 1024. Les administrations communales de Hever, Boort-Meerbeek et Hofstade exposent que les populations qu'elles représentent vivent de la vente des pommes de terre hâtives qu'elles cultivent en quantités considérables et qu'elles expédient par les gares de la ligne de Malines à Louvain.

Ces administrations signalent qu'entre Malines et Campenhout, le passage sur le canal est seul assuré

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

par les pontons d'Hever et de Boort-Meerbeek. Comme le canal va être mis à sec du 10 juillet au 1^{er} août, c'est-à-dire à l'époque où ces populations en ont le plus besoin, les pétitionnaires supplient le Sénat de vouloir bien les aider soit en obtenant de M. le Ministre de la Guerre un pont à établir sur chevalets par les pontonniers du génie, soit en sollicitant de M. le Ministre des Travaux publics un subside leur permettant la construction de cette passerelle.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre et à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

M. Plissart, 6^e Rapporteur.

19. 1028. Au nom de la Commission administrative du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, M. Mélot, président de ce Cercle, appelle l'attention de la Législature et du Gouvernement sur les conditions dangereuses dans lesquelles est organisée l'exhibition d'une grande partie des collections de l'État, à Bruxelles, et préconise l'isolement et l'agrandissement des musées, la création de vastes locaux définitifs, exclusivement adaptés à leur destination spéciale de galeries d'exposition temporaire pour les œuvres d'art.

Le pétitionnaire tient à rappeler que la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique a déclaré à l'unanimité approuver l'idée essentielle du projet Maquet et déclare, au surplus, que le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles a reçu les adhésions suivantes à la présente pétition :

Du Cercle artistique, littéraire et scientifique d'Anvers ;

De la Société royale belge des Aquarellistes ;

Du Cercle « Arte et Labore » d'Anvers ;

Du Cercle « Labeur » de Bruxelles ;

Du Cercle artistique de Termonde ;

De la Société des Aquafortistes belges, à Bruxelles ;

Du Cercle artistique de Tournai ;

Du Cercle d'art « Le Sillon » de Bruxelles ;

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

De « La Libre Esthétique » de Bruxelles ;
Du Cercle des Beaux-Arts de Bruxelles ;
Du « Cercle pour l'Art » de Bruxelles, et celle
De la Société royale de l'Académie de musique de
Louvain, cercle artistique et littéraire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture et à M. le
Ministre des Finances et des Travaux publics.*

20. 1041. Le sieur Pirson, ouvrier mineur, à Marchienne-au-Pont, expose qu'à la suite d'un accident dont il a été victime, il a obtenu un secours qui ne lui a plus été octroyé plus tard pour la raison — dont il conteste le bien-fondé — qu'il s'en serait rendu indigne par son inconduite.

Le pétitionnaire sollicite l'intervention du Sénat pour que le secours précité lui soit à nouveau alloué.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

Le Président,
Baron P. BETHUNE.